

## CONDITIONS DE PARTICIPATION - ATELIER JEUNE PUBLIC DU MUSÉE ÉPHÉMÈRE DU CINÉMA 2019

### CESSION DE DROITS D'AUTEURS

**Votre (ou vos) enfant(s) va participer à un atelier de réalisation de court métrage en stop motion dans le cadre du Musée Ephémère du Cinéma 2019, présenté au Palais des Festivals et des Congrès du jeudi 11 juillet au dimanche 25 août 2019. Pour cela, nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance des conditions de participation ci-dessous et de signer ce document si vous les acceptez.**

#### **Il est préalablement entendu que :**

Dans le cadre du Musée Ephémère du Cinéma et de l'exposition « *Il était une fois Sergio Leone* », Cannes Cinéma, la Ville de Cannes et le Palais des Festivals et des Congrès (SEMEC, Société d'Economie Mixte des Evénements Cannois) proposent des ateliers pour le jeune public (à partir de 6 ans) liés au thème de l'exposition. Il s'agit d'ateliers de réalisation de court-métrage d'animation en stop-motion sur lesquels les enfants vont travailler en petit groupe sur une durée de 3h. Les participants vont réaliser des court-métrages de deux minutes environ.

#### **1) Objet**

L'objet du présent document a pour but de définir les droits et obligations de chacune des parties contractantes concernant les réalisations des enfants lors des ateliers.

#### **2) Droits et obligations du participant**

Le parent ou responsable légal de l'enfant participant autorise gracieusement Cannes Cinéma, la Ville de Cannes et la SEMEC à utiliser de plein droit et sans réserve le court métrage réalisé lors de l'Atelier Jeune Public du Musée Ephémère du Cinéma 2019. De ce fait, la réalisation pourra être diffusée par Cannes Cinéma ou la Ville de Cannes sous toutes formes de supports médiatiques (site internet Cannes Cinéma, chaîne Youtube,...) et d'apporter des modifications telles que le lettrage ou l'ajout de logos. Le droit de représentation est entendu comme :

- Le droit de mettre en ligne les réalisations en totalité ou en partie dans le cadre des ateliers Jeune Public sur les réseaux de Cannes Cinéma, de la Ville de Cannes et de la SEMEC, pour annoncer ou faire la promotion des activités du Musée Ephémère du Cinéma, de Cannes Cinéma, de la Ville de Cannes et de la SEMEC, et ce sur tous supports et moyens de promotion utiles, réalisés à l'occasion du Musée Ephémère du Cinéma. Par mise en ligne sur les réseaux, il convient d'entendre la mise à disposition du public de la réalisation des enfants participants aux ateliers sur tout type de matériel de réception et par tout procédé de diffusion et notamment :

- ❖ Par l'intermédiaire de réseaux numériques de transport de données tels que les sites Internet, les pages Facebook et les pages Twitter, chaîne Youtube de Cannes Cinéma, de la Ville de Cannes et du Palais des Festivals, ainsi que tout site dont ils sont éditeurs ou coéditeurs ; ou pour tout autre service, accessible par réseau de téléphonie

#### ***Droits d'exploitation, de reproduction et d'adaptation des images tournées dans l'Atelier Jeune Public :***

Les participants autorisent Cannes Cinéma, la Ville de Cannes et la SEMEC, tant pour l'exercice des droits cédés ci-dessus qu'aux fins de conservation ou d'archivage et de consultation des images tournées dans l'Atelier Jeune Public :

- À exploiter, reproduire ou à faire reproduire à ses frais tout ou partie des images tournées au sein de l'Atelier selon tout procédé technique actuel ou à venir, tel que notamment l'impression, la mise en mémoire informatique, le téléchargement, la numérisation, et sur tout support actuel ou à venir qu'il s'agisse d'un support papier, magnétique, optique, électronique, informatique, analogique ou numérique.
- Par ailleurs, Cannes Cinéma, la Ville de Cannes et la SEMEC sont autorisés à reproduire et représenter tout ou partie du film dans une œuvre documentaire liée aux activités de Cannes Cinéma,

de la Ville de Cannes et de la SEMEC, réalisée et/ou produit par un tiers ou par Cannes Cinéma, la Ville de Cannes ou la SEMEC, et exploitée à des fins non commerciales.

### ***Exploitation du film par Cannes Cinéma, la Ville de Cannes et la SEMEC***

Les participants autorisent gracieusement Cannes Cinéma, la Ville de Cannes et la SEMEC à exercer les droits d'exploitation (représentation, reproduction et adaptation) sur les films réalisés par les participants, ci-après définis :

Le droit de représentation est entendu comme le droit de représentation publique ou privée, collective ou individuelle du film :

- Le droit de mettre en ligne le film sur les réseaux de Cannes Cinéma, de la Ville de Cannes et de la SEMEC.

L'autorisation est consentie à titre exclusif pour la durée de la présentation de l'Atelier Vidéo, à savoir du 12 juillet au 25 août 2019, et à titre non-exclusif au-delà et ce pour la durée légale de protection du droit d'auteur d'après la loi française.

### ***Exploitation par le participant***

Chaque participant s'interdit toute exploitation du film à des fins commerciales ou publicitaires. Chaque participant est responsable de sa propre exploitation du film. La responsabilité de Cannes Cinéma, de la Ville de Cannes ou de la SEMEC ne saurait être engagée relativement à ces exploitations.

### ***Garantie***

Les participants garantissent Cannes Cinéma, la Ville de Cannes et la SEMEC contre tout recours, action, éviction ou condamnation au titre d'un préjudice quelconque que l'exploitation par Cannes Cinéma, la Ville de Cannes ou la SEMEC des droits concédés par le présent document pourrait causer à un tiers et ce quel que soit le fonctionnement de la réclamation éventuelle de ce tiers. Les participants prennent à leur charge toute responsabilité, perte, coût, dommages, frais, honoraires d'avocats pouvant résulter d'une telle revendication.

### ***Accepter la publication des vidéos sur les réseaux à l'issue du tournage***

À l'issue de l'atelier, les vidéos réalisées pourront être envoyées sur la chaîne Youtube ou les réseaux sociaux de Cannes Cinéma, la Ville de Cannes et/ou la SEMEC. Cannes Cinéma conserve une copie de la vidéo dans ses archives numériques.

### **3) Droits et obligations de Cannes Cinéma**

Il sera toutefois fait mention du contexte dans lequel a été réalisé le court-métrage à chaque publication ou partage ainsi que du nom de tous les réalisateurs.

Gérard Camy  
Président de Cannes Cinéma,



**CANNES CINÉMA**  
Pôle Culturel Cannes République  
10, avenue de Vallauris  
06400 CANNES  
Tél. : +33 (0)4 97 06 45 15  
contact@cannes-cinema.com  
www.cannes-cinema.com